Réunion du 25/06/2012
Parvis Saint-Henri : installation de boxes pour vélos

Une quinzaine d'habitants est présente à la réunion de présentation du projet d'implantation de boxes sécurisés pour vélos au parvis Saint-Henri. Le modèle de box à vélos présenté par la Division Stratégie & Mobilité est identique à celui utilisé par la ville d'Amsterdam, qui, en raison du grand nombre de ses citoyens cyclistes et de la culture du vélo qui prévaut dans l'ensemble des Pays-Bas, l'a choisi en raison de sa résistance, de son esthétique et de sa simplicité d'usage. Il est à noter que de tels boxes sont assez volumineux et demandent une étude précise pour leur implantation sur site.

Une première enquête auprès des riverains a permis d'évaluer (c'est une première estimation) que 4 ou 5 emplacements pour vélo seront nécessaires par bloc d'habitations.

L'implantation des boxes sera le fruit d'une réflexion avec les services de l'Urbanisme mais les habitants et le bourgmestre sont d'avis qu'il serait plus esthétique de les implanter le long de l'église, afin de ne pas casser la ligne de perspective du parvis.

Un riverain demande s'il est possible d'implanter des boxes devant l'entrée ou à l'arrière de l'église.
La division Stratégie & Mobilité explique que c'est possible à condition d'élargir les trottoirs ; une implantation sur les oreilles, aux angles des rues, est envisageable.
Le bourgmestre informe que la localisation des boxes peut se faire à l'occasion d'une prochaine réunion ; c'est la question de l'opportunité de l'implantation des boxes qui nous occupe aujourd'hui.

Une riveraine suggère que l'administration fasse appel aux talents de jeunes issus de l'enseignement, technique ou professionnel, ou à une entreprise d'économie sociale, situés sur le territoire communal, pour réaliser les plans et/ou la production de tels boxes afin, peut-être, d'en réduire les coûts ou de favoriser l'apprentissage par l'investissement sur le terrain.
Le bourgmestre répond que l'idée n’est pas à exclure d'emblée mais il faut s'assurer de la faisabilité des réparations futures et de l’entretien, de la stabilité des priorités de l’école, qui peuvent changer.

Un habitant s'enquiert du prix de chaque box à vélo.
Le bourgmestre l'informe qua chaque box coûte environ 5.000 euros. Habituellement, le matériel urbain est cher parce qu'il doit posséder des qualités supérieures aux biens de consommation courante. Il doit être plus résistant, offrir une protection antivol de qualité optimale, permettre un usage pratique pour tout un chacun, durer dans le temps (importante notion de développement durable) et permettre un traitement anti-tags aisé, particulièrement dans un environnement urbain.

Au vu de l'encombrement que représente chaque box d'environ 5 vélos, un riverain suggère qu'ils soient cachés, dans la mesure du possible, ou intégrés dans un buisson de végétation, comme à Schaerbeek.
Le bourgmestre répond que cacher de tels dispositifs pourrait faciliter le vol et/ou l'effraction ; une implantation intelligente, visible et esthétique, accroît le niveau de

sécurité, par ailleurs renforcé grâce aux parois grillagées qui permettent le contrôle immédiat de ce qui se passe à l'intérieur du box.
Le bourgmestre souligne que, d'expérience, plus le mobilier urbain est beau et intégré à l'environnement, plus il est respecté.

Un riverain s'inquiète de la qualité de la couverture des assurances en cas de vol ou de déprédation dans un tel dispositif.
Le bourgmestre informe qu'un règlement de l'utilisateur sera établi, en coopération avec les futurs utilisateurs, et qu'il prévoira, entre autres, une redevance minimale et une assurance obligatoire. Il devra aussi tenir compte de certaines priorités telles que la possession d'un garage privé, la taille du vélo (adulte ou enfant), la régularité de son utilisation, la participation du cycliste à un plan de déplacement d'entreprise, le nombre d'emplacements maximum par famille... La demande est forte à ce point qu'il ne sera vraisemblablement pas possible de satisfaire tout le monde et qu'une liste de demandeurs, classés par ordre de priorité, devra être établie.

Un riverain demande combien de boxes seront installés sur le parvis Saint-Henri.
Le bourgmestre indique que, d'après les résultats de la consultation des habitants, 4 ou 5 boxes devraient être installés sur la parvis. Par ailleurs, il existe suffisamment de lieux susceptibles d'accueillir un tel dispositif sur le territoire communal, pour autant que les habitants des quartiers en émettent le souhait.

A un riverain qui s'informe de la possibilité d'une future implantation de stations Villo à Woluwe-Saint-Lambert, le bourgmestre répond que l'administration communale est actuellement en négociation pour l'obtention d'une dizaine de stations sur le territoire communal.

La majorité des riverains présents étant enthousiaste à l'idée de l'équipement du parvis de tels boxes pour le stationnement des vélos que le bourgmestre annonce qu'il met en oeuvre dès à présent les procédures de lancement de marché et d'attribution de permis d'urbanisme.